

DOSSIER DE PRESSE

**La pratique de « la Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux »
inscrite officiellement sur la Liste représentative
du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.
UNESCO**



Contacts presse :

Cécile Lardillon – c.lardillon@interbev.fr – 06 40 36 56 34

Enza Leblanc – e.leblanc@interbev.fr – 06 76 66 21 95

SOMMAIRE

LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DE LA DEMARCHE D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE CULTUREL DE L'HUMANITE UNESCO	P.3
PLUS D'INFORMATIONS SUR LA TRANSHUMANCE	P.4
LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DE LA TRANSHUMANCE (PSVT) ELABORE DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE D'INSCRIPTION	P.8
LE RAPPORT D'EVALUATION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL (PCI)	P.10

LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DE LA DEMARCHE D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE CULTUREL DE L'HUMANITE UNESCO
--

Présidence :

- Collectif des Races de Massif (CORAM)

Représentants de l'Etat :

- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (DRAAF AURA)

Organismes à vocation nationale :

- Association Française de Pastoralisme (AFP)
- Chambre d'Agriculture de France (CDAF)
- Confédération Nationale de l'Élevage (CNE)
- Fédération des Associations des Bergères et des Bergers de France (FABBF)
- Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP)
- Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France
- Institut de l'Élevage (IDELE)
- Interprofession Bétail et Viandes (INTERBEV)
- Maison de la Transhumance Centre d'interprétation des cultures pastorales méditerranéennes (Salon-de-Provence)
- Planète Terroirs
- Unité Mixte Technologique Pastoralisme (UMT Pasto)

Acteurs des territoires

- **Massif Central**
 - Service Interdépartemental pour l'Animation de l'Agriculture du Massif Central (SIDAM)
 - Entente Interdépartementale Causses et Cévennes
 - PNR AUBRAC
- **Alpes / Provence**
 - Suaci Montagn' Alpes
 - Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
 - Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)
- **Pyrénées**
 - Organisme de Sélection des Races Ovines Laitières des Pyrénées
 - Organisme de Sélection Gasconne Pyrénées
- **Corse**
 - INRAE CORTE
- **Jura / Vosges**
 - Association des bergers du Jura Franco-Suisse et leurs amis
 - Association Régionale de Développement Agricole et Rural
 - Organisme de Sélection de la Race Vosgienne

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA TRANSHUMANCE EN FRANCE

La pratique de la transhumance définie comme « un déplacement saisonnier de troupeaux » peut concerner des types de mouvements de troupeaux très variés :

- **Les transhumances dites verticales avec à la fois :**
 - La transhumance estivale permettant aux troupeaux de valoriser les surfaces pastorales des territoires de montagne



Transhumance estivale ovine, Larche (Alpes-de-Haute-Provence). © Maison de la Transhumance, 2016.



Transhumance dans les Pyrénées ariégeoises, 2018. © pyreanway.com, 2018



Transhumance Mont Lozère 201© Entente interdépartementale Causses Cévennes

- La transhumance inverse ou hivernale des troupeaux qui se pratique sur des surfaces de parcours de plaine ou de côteaux



Transhumance hivernale bovine, Èze (Alpes-Maritimes). © Maison de la Transhumance, 2013.

- **Les transhumances dites horizontales** qui permettent aux troupeaux de valoriser les différentes ressources pastorales d'un même territoire.

Cette pratique est aujourd'hui difficilement quantifiée au niveau national :

- **La transhumance collective** (c'est-à-dire des déplacements de troupeaux vers des surfaces pastorales collectives) est celle pour laquelle on dispose du plus de données chiffrées (Vizagreste Transhumance collective -Données 2020) ; elle concerne :
 - **7800 éleveurs qui transhument avec :**
 - 1 054 100 ovins
 - 170 700 bovins
 - 13 800 équins
 - 10 100 caprins



*Troupeau de vaches Tarines et Abondance, alpage de Cenise, Glières Val de Borne (Haute-Savoie).
© SEA 74 / Images d'alpages, 2016.*



Troupeau de chèvres à dominante race Corse, Cuscionu, été 2008. © Dormagen, 2008.



*Transhumance des chevaux de Mérens (Ariège), 2018.
© cavalgo.com, 2018.*

- **Ces troupeaux transhument sur 530 000 ha de surfaces pastorales collectives réparties**
 - Dans les différents massifs montagneux (Alpes, Massif Central, Jura, Pyrénées et Corse) estive
 - Mais aussi sur des zones pastorales collectives réparties un peu partout en France (et notamment la Provence et la Normandie)
- **Les distances parcourues par les troupeaux sont variables d'un Massif à l'autre**
 - Plus de 100 km en moyenne dans les Alpes, les distances longues étant aujourd'hui le plus souvent parcourues en camion
 - Entre 30 et 40 km dans les Pyrénées
 - Et une situation plutôt intermédiaire pour le Massif Central avec en particulier le maintien de transhumances longues (plus de 100 km dans le Cévennes) réalisées encore à pied sur les chemins traditionnels (drailles).



*Transhumance en Ossau, 2015.
© lespyrenees.net, 2015..*

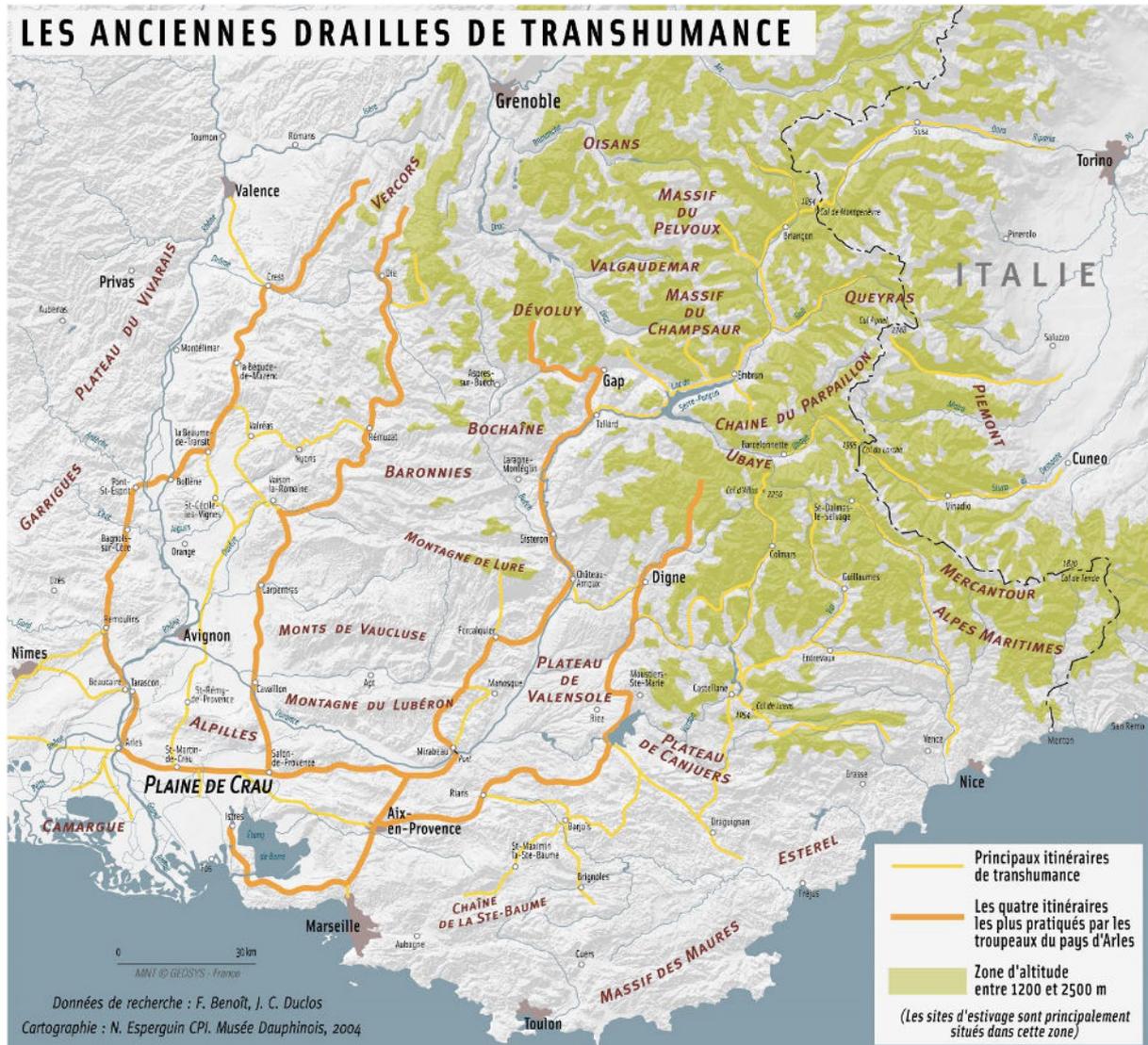


Transhumance dans le Haut-Doubs, Mouthe, 19 mai 2009. © Jan Siess, 2009.



*Transhumance ovine à pied, plateau de Valensole (Alpes-de-Haute-Provence).
© Maison de la Transhumance, 2011.*

LES ANCIENNES DRAILLES DE TRANSHUMANCE



"Les anciennes drailles de transhumance de la Provence aux Alpes"

(© Maison de la transhumance)

- **Par contre, les déplacements de troupeaux sur d'autres types de surfaces (surfaces privées, en fermage ou en location saisonnière, ...) sont aujourd'hui moins bien quantifiés alors qu'ils représentent aussi un aspect important de l'activité de transhumance :**
 - Dans le Massif Central, ce type de transhumance est largement majoritaire
 - Cette pratique concerne notamment les éleveurs herbassiers en Provence, les bergers sans terre dans les Pyrénées ou encore la transhumance hivernale des troupeaux pyrénéens dans les vignes de Gironde

De la même façon, le nombre d'emplois de bergers et de vachers salariés participant à la transhumance aux côtés des éleveurs est aujourd'hui difficile à quantifier au niveau national. Pourtant ce métier est aujourd'hui en pleine évolution et constitue une part importante de la dimension socio-économique de cette pratique. De plus, il prend une part non négligeable dans le renouvellement des générations d'éleveurs, en débouchant pour certains d'entre eux sur une installation.



*La garde du troupeau par jour de brouillard
Cellule pastorale 64*



La tonte des brebis © Entente interdépartementale Causses et Cévennes,



*La traite à la main en vallée d'Aspe
Cellule pastorale 64.*

**LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DE LA TRANSHUMANCE (PSVT)
ELABORE DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE D'INSCRIPTION**

LES LIENS POUR AVOIR ACCES AU DOSSIER COMPLET

- **La fiche d'inventaire national**
<https://transhumance-patrimoine.fr/patrimoine-culturel-immateriel/>
- **Le dossier international**
<https://ich.unesco.org/fr/dossiers-2023-en-cours-01248>

L'ANALYSE DES RISQUES ET DES MENACES POUR LA PRATIQUE DE LA TRANSHUMANCE

Thème	Sous-thème
Les menaces portant sur les métiers	<i>La perte d'attractivité des métiers d'éleveur et de berger</i>
	<i>La faible rentabilité économique de la filière</i>
	<i>Le risque de perte des savoir-faire</i>
	<i>Le manque de visibilité dans les instances</i>
	<i>L'inadéquation de certains dispositifs d'accompagnement</i>
Les menaces portant sur les espaces	<i>Le maintien difficile des surfaces pastorales</i>
	<i>Des voies de circulation peu protégées</i>
	<i>Des changements d'usage</i>
	<i>Un risque de rupture lié à la multi-activité</i>
Les menaces portant sur les troupeaux	<i>Une coexistence parfois non maîtrisée des espèces</i>
	<i>Des pathologies renforcées par le déplacement</i>
	<i>La prédation, risque n°1</i>
Les risques liés aux enjeux environnementaux	<i>L'adaptation au changement climatique</i>
	<i>Les risques d'exclusion du pâturage dans les espaces protégés</i>

LES 4 AXES DE TRAVAIL DU PSVT

Parmi les objectifs définis dans le Plan de Sauvegarde et de Valorisation de la Transhumance, celui notamment de disposer d'un observatoire des pratiques de la transhumance permettant de quantifier plus précisément l'ensemble des volets qui y sont liés.

Cela doit permettre :

- De juger de l'évolution de la pratique en fonction du contexte économique, social et environnemental (accès au foncier, présence de prédateurs, contraintes sanitaires,
- Et d'évaluer l'incidence des politiques publiques de soutien à l'activité

Axe de travail 1 :

Encadrer et protéger
juridiquement,
réglementairement
et/ou
contractuellement les
conditions d'exercice
de la transhumance

Axe de travail 2 :

Renforcer les dispositifs
de transmission
des savoirs et savoir-
faire pour une
meilleure
reconnaissance du
métier de
berger/vacher
transhumant

Axe de travail 3 :

Médiation,
interprétation et
communication sur
les valeurs culturelle et
sociétale de la
transhumance

Axe de travail 4 :

Mise en place d'un
observatoire des
pratiques de la
transhumance

Axe de travail 5 :

Coopération internationale

Mise en place d'un Plan de sauvegarde International avec les pays candidats à l'inscription au PCI de l'humanité

**LE RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL
DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL (PCI),
Réuni le 5/6 Décembre à Kasane au Botswana**

DÉCISION 18.COM 8.b.14

Le Comité

1. Prend note que l'Albanie, Andorre, l'Autriche, la Croatie, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Roumanie et l'Espagne ont proposé la candidature de **la Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux** (n° 01964) pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité :

La transhumance est un déplacement saisonnier de personnes et de leur bétail entre plusieurs régions géographiques ou climatiques. Chaque année, au printemps et à l'automne, des gardiens de troupeaux, hommes et femmes, organisent le déplacement de milliers d'animaux le long de sentiers pastoraux traditionnels. Ils conduisent les troupeaux à pied ou à cheval avec leurs chiens et, parfois, en compagnie de leurs familles.

Pratique ancestrale, la transhumance découle d'une connaissance approfondie de l'environnement et implique des pratiques sociales et des rituels relatifs aux soins, à l'élevage et au dressage des animaux ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles.

Tout un système socioéconomique s'est développé autour de la transhumance, de la gastronomie à l'artisanat local en passant par les festivités marquant le début et la fin d'une saison. Les familles pratiquent et transmettent la transhumance depuis des générations en l'observant et en y participant. Les communautés qui vivent le long des itinéraires de transhumance jouent également un rôle important dans sa transmission, notamment en célébrant les passages des troupeaux et en organisant des fêtes. La pratique est également transmise dans des ateliers organisés par les communautés locales, les associations et les réseaux de gardiens et d'éleveurs, ainsi que dans des universités et des instituts de recherche. La transhumance contribue ainsi à l'inclusion sociale, au renforcement de l'identité culturelle et des liens entre les familles, les communautés et les territoires, tout en contrant les effets de l'exode rural.

2. Considère que, d'après les informations contenues dans le dossier, la candidature satisfait aux critères suivants d'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité :

R.1 : La transhumance allie tradition et innovation, a un impact bénéfique sur les écosystèmes, préserve les races locales et améliore la fertilité des sols et la biodiversité. Cette pratique englobe un système socio-économique incluant la gastronomie, l'artisanat et les activités culturelles. Les rôles spécifiques des praticiens, hommes et femmes, pour organiser et guider les mouvements du bétail, en favorisant la transmission intergénérationnelle au sein des familles, sont soigneusement décrits. La transmission se fait principalement par l'observation et l'imitation. Les formations non formelles, les ateliers et les établissements d'enseignement formel contribuent également à la transmission des connaissances, tandis que les festivals et les manifestations culturelles jouent un rôle important dans la préservation et la promotion de l'élément. Le dossier explique les différentes fonctions sociales et significations culturelles de

l'élément, qui comprennent le renforcement de l'identité culturelle et des liens spirituels avec les ancêtres et l'univers, ainsi que le maintien de liens solides au sein des communautés pastorales. Cette pratique soutient les économies locales, réduit l'exode rural et contribue à l'inclusion sociale. La transhumance s'aligne sur les principes de coopération, de solidarité et de respect de la dignité humaine, et se fonde sur des valeurs culturelles et environnementales.

R.2 : Le dossier développe des arguments convaincants sur l'impact de l'inscription de la transhumance à différents niveaux. Au niveau local, l'inscription contribuerait à la reconnaissance de la transhumance en tant que pratique culturelle profondément enracinée, ainsi qu'à des problématiques sociales plus larges telles que le maintien de la biodiversité et l'agriculture durable. Elle mettrait également en évidence le rôle de la transhumance pour endiguer le dépeuplement des zones rurales. Au niveau national, l'inscription reconnaîtrait le rôle de la transhumance comme source de résilience sociale et économique. Elle soutiendrait également les politiques publiques et influencerait les stratégies nationales de développement durable. Au niveau international, l'inscription permettrait de mieux comprendre le patrimoine culturel immatériel dans les contextes ruraux, de promouvoir les expressions culturelles connexes et d'encourager le dialogue entre les communautés. La pratique favorise les échanges entre les institutions universitaires, les centres de recherche et les programmes interdisciplinaires. L'inscription permettrait de diffuser l'importance culturelle de la transhumance auprès des jeunes, de la société urbaine, des touristes et des consommateurs.

R.3 : Les communautés locales, les détenteurs et les praticiens ont joué un rôle crucial dans la documentation, la transmission et la promotion de la transhumance à travers différentes initiatives et à différents niveaux. Les États concernés ont démontré leur engagement à l'égard de cet élément par des mesures législatives, des programmes administratifs et de gestion et un soutien financier. Les mesures de sauvegarde proposées, notamment en matière de documentation, de transmission, de promotion et de collaboration internationale, ont été élaborées dans le cadre d'un dialogue et d'un engagement approfondis avec les communautés locales, les praticiens et les autorités. Les mesures mettent l'accent sur la recherche, le soutien aux événements locaux, la création de musées de la transhumance et le partage des connaissances au niveau international. Des actions communes et une collaboration entre les États parties seront lancées et soutenues au niveau européen. Chaque État partie contribuera également aux efforts de sauvegarde par le biais de subventions et d'initiatives législatives et par l'élaboration de supports informatifs et pédagogiques.

R.4 : Depuis 2008, les communautés européennes promeuvent activement la transhumance en tant que patrimoine commun. En 2018, l'Italie, l'Autriche et la Grèce ont initié le processus de candidature, ce qui a conduit à l'inscription de l'élément en 2019. Suite à l'intérêt manifesté par d'autres pays, un comité de pilotage international a été constitué, représentant dix pays. Chaque pays a envoyé deux représentants : un pour l'État partie et un pour les communautés, permettant ainsi à chaque acteur de contribuer à la rédaction du dossier. Malgré les difficultés liées à la pandémie, les efforts de collaboration ont été facilités par des vidéoconférences, permettant ainsi aux communautés et aux États de contribuer au dossier et aux mesures de sauvegarde. Des ateliers, des réunions et des communications personnelles ont permis d'obtenir un large soutien de la part de diverses communautés, groupes et associations. Ces activités ont abouti à des

lettres de consentement pour la candidature multinationale, fournies par chaque État concerné.

R.5 : Chaque État a fourni des informations complètes sur les inventaires nationaux, en indiquant leurs noms, leurs dates d'inclusion, les organisations responsables et la fréquence des mises à jour. Le premier ajout a eu lieu en 2011, et le plus récent en 2021. L'administration des inventaires est assurée par les structures ministérielles ou les commissions nationales concernées. Les inventaires ont été présentés en détail, précisant également les sites Internet et leurs versions PDF. Les modalités d'engagement des communautés locales, des praticiens et des organisations concernées dans les processus d'identification et d'inventaire de l'élément varient d'un pays à l'autre, mais sont évidentes dans tous les cas. Les inventaires sont mis à jour selon des fréquences variables, de l'ordre de deux fois par an à la mise à jour en permanence.

3. Décide d'inscrire **la Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux** sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.